

Inventaire participatif des zones de plantations d'arbres



Objectifs :

L'inventaire participatif du potentiel de plantation des quartiers avec les Rennais s'inscrit dans la déclinaison opérationnelle des engagements pris par la Ville de Rennes dans le cadre de la Charte de l'arbre Rennaise. Cette action de participation citoyenne s'intègre également au volet "sensibilisation" de la stratégie biodiversité déployée à l'échelle de Rennes Métropole.

L'objectif de cette action est de s'appuyer sur la connaissance et l'expérience des habitants pour identifier des espaces qui semblent pertinents à végétaliser afin d'améliorer le cadre de vie et d'accueillir plus de biodiversité au cœur des quartiers Rennais de manière simple et peu onéreuse. Dans un esprit de sobriété, les sites plantés ne nécessitent pas de travaux lourds et d'investissement financiers important. Cet exercice permet donc de mobiliser les citoyens dans la politique de végétalisation de la ville et de l'adapter au plus près de leur besoins. Cela met également en avant les difficultés que peuvent rencontrer les concepteurs pour planter en milieu urbain en sensibilisant les Rennais sur les invariants d'une plantation réussie et des conditions nécessaires au bon développement des végétaux.

Mesures mises en oeuvre :

Depuis 2022 et chaque année, une campagne de recensement participatif est lancée avec une ou plusieurs directions de quartier différentes. L'objectif étant de réaliser cet exercice sur l'ensemble de la Ville avant la fin du mandat. Les directions de quartier concernées forment un ou des groupes de travail en fonction des zones regroupant des habitants intéressés par la démarche. À l'aide d'un guide pratique rassemblant les grands invariants pour pouvoir planter un espace (contraintes réseaux, distance arbres-façade, etc.), les citoyens réalisent des balades urbaines au sein de leur quartier et recensent les sites à planter. Ces propositions sont ensuite analysées par les équipes en charge de la maintenance des espaces verts sur le secteur à travers différents critères notamment la domanialité des espaces et la faisabilité techniques de plantation. Une restitution est organisée auprès du ou des groupes de travail à l'issue de ce travail d'instruction en expliquant notamment les raisons d'exclusion de certains sites. Chaque hiver, quelques sites retenues sont plantés de manière participative avec les citoyens du groupe de travail. Le reste des sites est intégré dans le programme de plantation des équipes et planté les années suivantes. Il s'agit d'actions simples à mettre en œuvre et peu onéreuses puisqu'il s'agit le plus souvent de plantations nécessitant peu de travaux, sans dévoiement de travaux. L'achat des végétaux constitue la seule dépense de l'opération.

Cette initiative est ensuite valorisée dans le rapport annuel de la charte de l'arbre publié chaque année en Avril qui vise à partager les actions menées par la ville de Rennes mais également par les signataires de la charte en mettant en avant les bonnes pratiques entre les partenaires.

Résultats :

Ces inventaires aboutissent à la plantation des sites retenues permettant ainsi d'augmenter le patrimoine arboré des quartiers. Ces plantations peuvent prendre différentes formes (bosquets, vergers, alignements d'arbres, arbres isolés etc.). Elles permettent ainsi de créer différents milieux pour abriter ou nourrir la biodiversité en ville très rapidement et simplement. Ces actions s'intègrent également dans la stratégie de sensibilisation de la collectivité autour des sujets de biodiversité à travers les arbres en ville.

Coordonnées

Rennes

Documents

Inventaire participatif des zones de plantations d'arbres : présentation de la démarche auprès des agents

La Ville de Rennes conduit une démarche pour identifier les emplacements qui permettront de planter 30 000 arbres durant la mandature en cours. En effet, les services en charge de cette action constatent que planter à l'opportunité ne suffit pas pour atteindre cet objectif.

Un recensement participatif des espaces plantables est ainsi organisé par les services de la ville, entre 2022 et 2024. Le travail est organisé en deux phases, répétées dans chacune des six directions de quartier.

- **1ère phase** : inventaires avec les agents de terrain / jardiniers. Elle aboutit à l'identification d'espaces plantables sur voirie (des rondes permettant d'identifier des stationnements délaissés), mais surtout en espaces verts (parcs et jardins). Les propositions sont intégrées au plan de plantation annuel.
- **2ème phase** : participation citoyenne. Elle permet de profiter du regard « usager », de capter leur connaissance du quartier et leurs habitudes afin de planter au bon endroit par rapport à leurs souhaits, tout en sensibilisant à la complexité de la plantation en milieu urbain. Si la démarche cible les plantations d'arbres, en pratique, les habitants proposent aussi d'autres modes de végétalisation (ex. : des massifs). Ces propositions sont redirigées pour être traitées dans un autre cadre.

Cette seconde phase comporte elle-même plusieurs étapes :

- Une réunion de quartier a lieu en début d'année, au cours de laquelle les agents de la ville présentent la démarche proposée et ses objectifs, ainsi que le cadre dans lequel elle s'inscrit (charte de l'arbre). À cette occasion, les types de végétation envisageables sont listés (arbres d'alignement, isolés, haies bocagères, vergers, bosquets) et un livret méthodologique est remis aux participants. Ce dernier comporte des éléments de vulgarisation sur les contraintes de plantation, notamment sur voirie, sur les contraintes liées aux façades, etc.
- Chaque direction de quartier et les habitants volontaires s'organisent ensuite ensemble pour identifier les espaces plantables selon eux. La méthode choisie peut prendre la forme d'arpentages comme d'ateliers sur table.
- Les informations collectées sont centralisées dans un tableau Excel partagé, mis à disposition par les services de la ville. Les informations demandées sont : le quartier ; l'adresse exacte du lieu proposé ; la localisation sur un plan ; des photos de la zone ; l'objectif de la plantation (pour ombrage, paysage, etc.) ; le type de plantation envisagé ; des commentaires éventuels.
- Après analyse, les services indiquent à chaque collectif quels emplacements ne sont pas plantables en précisant pour quelles raisons (contraintes trop fortes, réseaux, etc.) et présente un calendrier pour les plantations retenues.
- Les plantations sont ensuite initiées, dans la même année que le lancement de la démarche participative.

Ce document interne est un support de présentation de la démarche auprès des agents de terrain/jardiniers.

Informations complémentaires

Thématiques

Arbres / Forêts

Auteur

Rennes (35)

Écrit le

2025

Date de publication
2025

[Consulter la ressource](#)



Les contraintes de plantations d'arbres - Livret méthode à destination des Rennais

Cette fiche méthode est à destination des agents/jardiniers de la collectivité. Elle reprend les principales contraintes à avoir en tête afin de proposer des plantations les plus réalistes possible. Elle propose des indications de distances de plantation pour les arbres vis à vis des façades, entre arbres (suivant la grandeur adulte des sujets)... Cette liste n'est pas exhaustive et les chiffres affichés décrivent des distances minimales à respecter et non optimales.

Ce document s'inscrit dans la démarche, conduite par la métropole pour identifier les emplacements qui permettront de planter 30 000 arbres durant la mandature en cours. En effet, les services en charge de cette action constatent que planter à l'opportunité ne suffit pas pour atteindre cet objectif.

Un recensement participatif des espaces plantables est ainsi organisé par les services de la ville, entre 2022 et 2024. Le travail est organisé en deux phases, répétées dans chacune des six directions de quartier.

- **1e phase** : inventaires avec les agents de terrain / jardiniers. Elle aboutit à l'identification d'espaces plantables sur voirie (des rondes permettant d'identifier des stationnements délaissés), mais surtout en espaces verts (parcs et jardins). Les propositions sont intégrées au plan de plantation annuel.
- **2e phase** : participation citoyenne. Elle permet de profiter du regard « usager », de capter leur connaissance du quartier et leurs habitudes afin de planter au bon endroit par rapport à leurs souhaits, tout en sensibilisant à la complexité de la plantation en milieu urbain. Si la démarche cible les plantations d'arbres, en pratique, les habitants proposent aussi d'autres modes de végétalisation (ex. : des massifs). Ces propositions sont redirigées pour être traitées dans un autre cadre.

Cette seconde phase comporte elle-même plusieurs étapes :

- Une réunion de quartier a lieu en début d'année, au cours de laquelle les agents de la ville présentent la démarche proposée et ses objectifs, ainsi que le cadre dans lequel elle s'inscrit (charte de l'arbre). À cette occasion, les types de végétation envisageables sont listés (arbres d'alignement, isolés, haies bocagères, vergers, bosquets) et un livret méthodologique est remis aux participants. Ce dernier comporte des éléments de vulgarisation sur les contraintes de plantation, notamment sur voirie, sur les contraintes liées aux façades, etc.
- Chaque direction de quartier et les habitants volontaires s'organisent ensuite ensemble pour identifier les espaces plantables selon eux. La méthode choisie peut prendre la forme d'arpentages comme d'ateliers sur table.
- Les informations collectées sont centralisées dans un tableau Excel partagé, mis à disposition par les services de la ville. Les informations demandées sont : le quartier ; l'adresse exacte du lieu proposé ; la localisation sur un plan ; des photos de la zone ; l'objectif de la plantation (pour ombrage, paysage, etc.) ; le type de plantation envisagé ; des commentaires éventuels.
- Après analyse, les services indiquent à chaque collectif quels emplacements ne sont pas plantables en précisant pour quelles raisons (contraintes trop fortes, réseaux, etc.) et présente un calendrier pour les plantations retenues.

- Les plantations sont ensuite initiées, dans la même année que le lancement de la démarche participative.

Informations complémentaires

Thématiques

Arbres / Forêts

Auteur

Rennes (35)

Écrit le

2025

Date de publication

2025

[Consulter la ressource](#)



Liens utiles

[Plus d'infos sur metropole.rennes.fr](https://plus.d'infos.sur.metropole.rennes.fr)

Contact

Eloïse GABORIAU e.gaboriau@ville-rennes.fr

Chargée de mission patrimoine arboré et végétalisation, Unité Biodiversité

Direction des Jardins et de la Biodiversité, Service Maitrise d'Ouvrage

Ville de Rennes

T. 02.30.21.51.55 / 07.64.73.72.66